

DEPARTEMENT

DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

Convocation : 25 août 2018 – conseillers présents : 10 – excusés : 2

Approbation du procès-verbal du 02 juillet 2018.

Vente de l'ancien camion : annulée car n'a pas pu se faire pour cause de problème sur l'ancienne carte grise (erreur d'origine non décelée auparavant), le garage de Fleuré l'achète pour pièces détachées pour 250 €, accord du conseil.

Livraison de nouveau camion : probable pour novembre.

Dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » : tout ce qui a attrait aux dépenses liées aux fêtes uniquement nationales, telles que 14 juillet, 1^{er} mai, Noël, etc. et pour les achats qui peuvent en découler (gerbes de fleurs, vin d'honneur, feu d'artifices, etc.).

Heures complémentaires de juin à régulariser pour une employée communale 7 h 45.

Tarifs garderie rentrée 2018-2019 : les tarifs restent inchangés, soit le matin : 1.10 €, le soir : 1.60 €.

Matériel de signalisation : pour un total de 1 200 € TTC entreprise Signature. Rajout pancartes directionnelles et pièces du défibrillateur (devis non reçu).

Centre de gestion : mission d'archivage annuelle régulière, une journée par an pour 220 €, signature de la convention.

Prêt court terme travaux salle des fêtes : dernier remboursement en septembre 2018.

Columbarium : autres propositions d'études pour l'extension, faire demande de devis.

Cimetière : problèmes de monuments funéraires non stables, voir pour contacter familles (si coordonnées).

Travaux voirie programme communautaire : en cours.

Extension fibre optique : à partir de fin septembre pour une durée approximative de 2 mois, réglementation de la circulation sur voies concernées (arrêtés affichés en mairie).

Réforme de la gestion des listes électorales : pour plus de clarté envoi de la circulaire à tous les conseillers avant transmission en préfecture des élus voulant participer aux travaux.

Cosoluce : signature de l'avenant au contrat suite à la mise en conformité au RGPD.

Installations classées : installation d'un parc éolien à Saint Maurice la Clouère, avis reporté prochaine réunion (envoi au conseil de l'arrêté)

Bar vestiaires stade : frigo hors service, prévoir le rachat d'un petit.

Taxe de séjour : suite au nouveau barème applicable pour 2019 (reçu ce jour) et l'obligation de prendre une délibération avant le 1^{er} octobre, changement pour les hôtels, résidences de tourisme 4 étoiles : décision de passer à 0.75 € par nuitée et par personne, et pour les campings 4 étoiles à 0.25 €.

Ancienne déchetterie : vente par la communauté de communes au prix de 1 € le m2, pour stockage de matériaux, etc...Réparation de la clôture. Le conseil donne délégation de signature au maire de l'acte notarié.

Nouvelle activité sportive sur Dienné : judo (judo club du Miosson) le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30 dans la salle socio à partir de fin septembre. Prévoir un rideau afin de séparer la grande salle du côté coin cuisine où seront entreposés les tatamis, chaises et tables.

Prochain bulletin à prévoir ; sortie mi-octobre.

Réunion des associations le 21/9 à 19 h00 en mairie.

Divers documents mis à disposition en mairie

Affichage du 13 septembre 2018

Le Maire, Christian LARGEAU

